

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 04 Mai 2022

MEMBRES PRESENTS _____ : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
DIB Mourad

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR

1)-**COURRIER**

La Commission a pris connaissance du courrier arrivée

AFFAIRE N° 04 /- Rencontres USZ -DSBT (S) du 29/04/2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de matchs et ou l'arbitre signale l'absence de l'équipe DSBT (S)
- Attendu que la rencontre à été programmée le 29-04-2022 à MILA OPOW à 15h00 .
- Attendu que l'équipe **D.S.B.T** à déclaré forfait délibération par son absence.
- Vu les pièces versées au dossier par ces motifs la COS décide
- Match perdu par pénalité au club DSBT (S) et en attribue le gain de match à l'équipe U.S.Z (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de six (06) points à l'équipe DSBT (S) (article 62 R.G.FAF)**
- Une amende de 1.5000.00 D.A est infligée au club DSBT payable avant 03-06-2022**